

41 – AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

EXPOSE

Introduction

Depuis la création en 2001 de la Communauté Urbaine, les dimensions du développement durable font partie intégrante des préoccupations de l'action communautaire.

Cohésion sociale, efficacité économique, protection de l'environnement et gouvernance sont traduites dans les projets de Nantes Métropole : pour preuves les politiques menées en matière de déplacements, de déchets, d'environnement,... l'inter réseau de l'économie sociale et solidaire, le projet de l'île de Nantes, le Grand Projet de Ville Malakoff Pré-Gauchet, ...

Ce cheminement vers le développement durable a été acté par le Conseil Communautaire, qui a décidé en avril 2004 de mettre en œuvre un Agenda 21.

Objectifs et méthode d'élaboration

L'Agenda 21 vise à conforter les orientations de Nantes Métropole, mais aussi à ouvrir de nouveaux champs pour qualifier l'action publique, innover dans des domaines encore émergents, et renforcer l'animation intercommunale.

Il consiste à doter la Collectivité et ses partenaires d'un **"outil repère"** pour agir de façon concertée et structurée dans le sens du développement durable, un **"fil conducteur"** pour l'ensemble de ses actions et de ses projets.

Pour cela, l'Agenda 21 propose, au regard des grands enjeux du territoire, des orientations clefs, quelques actions-leviers permettant de suivre collectivement les avancées dans le sens du développement durable, une organisation partenariale, des outils d'évaluation co-produits avec les partenaires.

- **Le diagnostic**

L'élaboration du diagnostic résulte d'un travail collectif issu de l'analyse des façons de faire et de la recherche des axes de progrès possibles pour aller encore plus loin dans le sens du développement durable.

Elle prend appui sur :

- les entretiens croisés internes et externes qui ont permis de capitaliser des informations sur les politiques et les chantiers communautaires en cours ou en prévision, et sur leur lien avec le développement durable.
- la contribution du Conseil de développement, après saisine de Nantes Métropole, afin de recueillir l'avis de celui-ci sur la façon dont il conçoit la mise en application du développement durable dans l'agglomération en général, et au sein des politiques publiques communautaires en particulier.

Le diagnostic a ainsi fait ressortir :

- **des acquis à conforter** tels que les coopérations locales, la protection de l'environnement et du cadre de vie, les services publics urbains « équitables » (harmonisation tarifaire de l'eau, et de l'assainissement...), les transports collectifs en développement mais pour lesquels le comportement des usagers reste à faire évoluer, la prise en compte volontariste de la proximité à travers les pôles de proximité animateurs du territoire, une plus grande ouverture aux autres territoires (solidarité régionale et positionnement européen)
- **des dimensions à rendre plus lisibles** tels que la densification urbaine (un choix à expliquer), les services résidentiels de proximité à envisager comme une filière économique à part entière en devenir, l'énergie en consommant moins et en développant les énergies renouvelables, la veille et gestion des risques urbains, une coopération décentralisée accrue et une meilleure prise en compte des handicaps sous toutes leurs formes

et souligné

- **la nécessité d'ouvrir des champs nouveaux** : le temps dans la ville, un autre rapport à la mixité sociale, les dynamiques intergénérationnelles, la reconnaissance de la diversité culturelle comme une richesse locale, l'économie plurielle, l'évaluation au regard du développement durable
- **la légitimité de l'animation territoriale et son renforcement nécessaire par l'ensemble des partenaires,**

- **La mise au débat**

Pour répondre aux éléments de ce diagnostic très ouvert, 31 actions ont été proposées, l'objectif étant au final, après hiérarchisation avec les partenaires de Nantes Métropole, de n'en retenir qu'une vingtaine.

La démarche a mobilisé, par étapes, les élus et les agents communautaires, les représentants des communes membres, les partenaires locaux (entreprises, acteurs associatifs, institutions, instances participatives avec le Conseil de développement, ...). En tout, plus de 600 personnes (dont : 13% d'élus, 43% d'agents, 10% de représentants d'entreprises, 23% de membres associatifs, 7% de représentants institutionnels) ont participé à ce travail collectif évalué à plus de 5 200 heures :

- lors des ateliers partenariaux

Deux séances d'ateliers ont eu lieu en juin et octobre 2005 dans le but de faire partager aux partenaires locaux les avancées des travaux d'élaboration de l'Agenda 21. Les premiers ont permis de débattre des orientations identifiées dans le diagnostic, et les seconds de se doter d'une première base commune pour évaluer au regard du développement durable.

- pour la hiérarchisation des actions

Pour finaliser ses choix sur les actions témoins, Nantes Métropole a sollicité ses équipes et ses partenaires, afin de connaître les priorités qu'ils souhaitaient voir donner.

Le Conseil de développement a produit sa propre contribution dans laquelle sont exprimées ses attentes en matière de développement durable pour l'agglomération.

• Le projet de management pour le développement durable

Parallèlement à ce travail partenarial, auquel les agents communautaires pouvaient librement et individuellement s'associer, Nantes Métropole a engagé, en septembre 2005, à l'occasion d'un séminaire des cadres, une réflexion pour initier un projet de management interne du développement durable dans les services.

L'ambition de celui-ci est de favoriser l'appropriation par tous les agents de la démarche de développement durable engagée par Nantes Métropole, de pérenniser le développement durable dans les pratiques des services, de renforcer la crédibilité de Nantes Métropole auprès de ses partenaires et enfin de consolider le lien social dans la structure .

Quatre thèmes, ont été retenus dans le cadre du projet de management pour le développement durable :

- conciliation des temps,
- égalité des chances devant l'activité et l'emploi.
- commande publique et développement durable à Nantes Métropole,
- éco-gestes au sein de Nantes Métropole,

qui sont autant d'actions pour l'agenda 21 de Nantes Métropole, internes et externes pour les deux premières, totalement internes pour les deux dernières.

Les actions témoins

Les actions témoins, au nombre de 21 traduisent des priorités en termes d'action publique et en termes d'animation pour Nantes Métropole.

1 - Priorités en termes d'action publique : la lutte contre l'effet de serre, les solidarités et modes de vie, la diversification de l'économie

▪ La lutte contre l'effet de serre et la protection de l'environnement

- Action n°1 - Plan climat territorial : avec le Plan climat, Nantes Métropole recherche à limiter le phénomène d'effet de serre (passant par la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et à anticiper les effets du changement climatique qui risquent de modifier profondément nos paysages et nos cadres de vie dans le futur, à court et à moyen terme (modes de déplacements, consommation d'énergie, ...), en s'inscrivant dans la logique du protocole de Kyoto.

- Action n°2 - Projet communautaire de l'énergie : afin d'utiliser plus rationnellement l'énergie et de mieux en maîtriser la demande, Nantes Métropole a décidé de se doter d'une stratégie énergétique formalisée dans le Plan pluriannuel d'actions énergétiques (PPAE). Celui-ci permettra de promouvoir les économies d'énergie, de viser une meilleure efficacité énergétique, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources énergétiques de l'agglomération, notamment via le développement des énergies renouvelables.

- Action n°3 - Développement des éco-technologies : Nantes Métropole propose, en lien avec ses partenaires économiques (entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire) de développer et faire connaître les activités dans le domaine de la dépollution, du traitement des déchets, des énergies renouvelables, des éco-produits,...et de structurer, au sein de l'agglomération nantaise, une filière des technologies environnementales créatrices de nouvelles activités

- Action n°4 - Eco-quartiers / projets durables : pour que le développement durable soit au cœur des projets d'aménagement urbains et péri-urbains, il s'agit de définir le niveau d'ambition de la collectivité et d'introduire des critères sociaux, participatifs, culturels, économiques et environnementaux dans ses projets urbains, afin de se doter à terme d'un référentiel commun à tous les aménageurs et opérateurs.

- Action n°5 - Espace "mobilités et déplacements durables" : afin de faire évoluer plus rapidement le comportement des habitants de l'agglomération pour mieux utiliser les modes alternatifs à la voiture, Nantes Métropole propose de mettre progressivement en place, avec ses partenaires publics et privés, un dispositif d'information et de services .

Pour mémoire, les actions « Conciliation des temps » ; « Ateliers de la densité urbaine » ; « Pour une industrie locale durable » ; « Eco-gestes au sein de Nantes Métropole »,... participent aussi à la lutte contre l'effet de serre.

Et aussi 2 actions en matière de protection de l'environnement :

- Action n°6 - Plan de réduction des consommations des pesticides sur l'agglomération : Nantes Métropole et les collectivités locales présentes sur le territoire souhaitent mettre en place un programme de réduction des consommations et sensibiliser le public en fédérant et coordonnant les initiatives publiques et privées (vers 0% pesticides dans les espaces publics et les jardins ?)

- Action n°7 Vers une gestion partenariale des zones humides : Nantes Métropole et ses partenaires (associations, Chambre d'Agriculture, ...) souhaitent mettre en œuvre un programme partenarial afin d'assurer la préservation et le bon fonctionnement de ses 9 500 hectares de zones humides, qui constituent un important réservoir pour la biodiversité et jouent un rôle social et économique (production agricole) essentiel à l'équilibre du territoire.

▪ solidarités et modes de vie

- Action n°8 - Conciliation des temps : afin de mieux prendre en compte les temps sociaux de l'agglomération nantaise, Nantes Métropole propose d'engager une réflexion avec ses partenaires pour mieux connaître les différents rythmes de vie et les besoins des habitants et des acteurs locaux, chercher des solutions en termes d'horaires, de déplacements, de services de proximité, ...

- Action n°9 - Egalité des chances devant l'activité et l'emploi : lutter contre les discriminations et favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi, Nantes Métropole a un double rôle à jouer, en tant qu'employeur (Charte de la diversité culturelle, 6% handicap, aide à l'orientation et à la professionnalisation,...), et en tant qu'animatrice auprès des employeurs locaux (entreprises, institutions, associations...)

- Action n°10 - Mobilisation de l'agglomération pour l'accueil des personnes "seniors": Nantes Métropole propose de réaliser, en lien avec les Communes, le Département, ... une étude prospective pour anticiper les besoins, et évaluer les impacts économiques et sociaux de l'organisation d'une véritable agglomération intergénérationnelle.

- Action n°11 - Handi-"cap" pour l'agglomération nantaise : afin de faire de l'agglomération nantaise un lieu de vie et de tourisme exemplaire pour les personnes en situation de handicaps, Nantes Métropole propose avec l'aide des associations et des Communes d'intégrer progressivement leurs besoins dans les projets d'aménagement, les services publics, ...voire de proposer des formations pour veiller à une égalité des chances

- Action n°12 - Ateliers de la densité urbaine : Nantes Métropole propose pour rendre compréhensible et acceptable par tous la densification urbaine de réaliser un travail de sensibilisation et de concertation auprès de ses habitants, pour mieux comprendre les habitudes de vie et la culture de chacun, pour faire évoluer les pratiques et s'investir dans un projet partagé par tous.

Pour mémoire, les actions « Eco-quartiers / projets durables » ; « Vers un pôle international en commerce éthique et équitable » ; « Services résidentiels, filière économique d'intérêt collectif »,... participent aussi à l'axe d'intervention de Nantes Métropole sur les modes de vie plus solidaires.

▪ Diversification économique

- Action n°13 - Pour une industrie locale durable : afin de faire du développement de l'industrie de l'agglomération nantaise un projet partagé, Nantes Métropole propose de construire un schéma directeur des sites et des activités industrielles, outil d'aide à la décision pour l'implantation et le suivi de l'activité industrielle.

- Action n°14 - Services résidentiels, filière économique d'intérêt collectif Nantes Métropole propose donc d'organiser ce secteur comme une véritable filière économique en identifiant les services résidentiels prioritaires et en soutenant la création et la coordination des services résidentiels de l'agglomération

- Action n°15 - Vers un pôle international en commerce éthique et équitable Nantes Métropole propose d'étudier la création d'un espace de recherche, de rencontres de d'échanges sur le développement de ce commerce version 21ème siècle pour les opérateurs nationaux et internationaux engagés dans le commerce éthique et/ou équitable, et les groupements de consommateurs.

- Action n°16 - Commande publique et développement durable à Nantes Métropole : Nantes Métropole, en tant que consommatrice responsable et exemplaire dans ses pratiques d'achats, se propose d'intégrer dans ses marchés et ses achats des exigences sociales, environnementales.

- Action n°17 - Les déchets : de nouvelles ressources à maîtriser

Nantes Métropole souhaite aujourd'hui renforcer son engagement à la fois dans la réduction des déchets à la source, mais aussi dans leur valorisation (pour la production d'énergie, de compost, de biogaz, le réemploi, ...)

Pour mémoire, les actions « Espace mobilités et déplacements durables » ; « Mobilisation de l'agglomération pour l'accueil des personnes "seniors" »,... participent aussi à la diversification économique.

2 - Priorités en termes d'animation pour Nantes Métropole : l'animation du territoire, la mobilisation interne pour le projet de management pour le développement durable, le débat public

▪ **Animation du territoire**

- Action n°18 - Animation du "réseau d'agglomération Agendas 21"

Afin de créer une dynamique d'agglomération et coordonner entre elles les démarches de développement durable conduites par les Collectivités du territoire, l'Agenda 21 de Nantes Métropole s'est conçu en interaction avec les agendas 21 communaux les séances de travail permettant d'assurer la cohérence entre elles et l'Agenda 21 communautaire et d'échanger les bonnes pratiques.

- Action n°19 - Formation des acteurs locaux au développement durable appliqué : même si l'agglomération compte de nombreuses initiatives dans ce domaine, Nantes Métropole souhaite, notamment en lien avec l'Université permanente, proposer des supports de sensibilisation et de formation pour mettre en pratique le développement durable (citoyens, salariés, élus, ...)

Pour mémoire, toutes les autres actions participent à l'animation du territoire.

▪ **Mobilisation interne (projet de management pour le développement durable)**

- Action n°20 - Eco-gestes au sein de Nantes Métropole : Nantes Métropole doit faire preuve d'exemplarité environnementale dans ses pratiques quotidiennes. Les Elus et les agents de Nantes Métropole souhaitent s'engager, afin d'atténuer les impacts de la Collectivité sur l'environnement, en réduisant les consommations en eau et en énergies, en limitant les déchets et en organisant leur mise en filière de recyclage ou de réemploi, en utilisant par exemple des éco-produits d'entretien, du papier recyclé et des encres recyclables, des produits bio ...

Pour mémoire les actions « Commande publique et développement durable à Nantes Métropole » ; « Egalité des chances devant l'activité et l'emploi » ; « Conciliation des temps » participent également au projet de management et de développement durable.

▪ **Débat public et évaluation des politiques publiques**

- Action n°21 - Baromètre des ressources et des engagements en développement durable : il s'agit pour Nantes Métropole de réaliser, avec les acteurs locaux, une évaluation régulière des engagements de l'Agenda 21 et la diffusion d'une culture de l'évaluation au regard du développement durable. Ce dispositif, porté avec le Conseil de développement, doit permettre d'assurer l'évaluation et le suivi des engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21 de Nantes Métropole. Le Conseil de développement participera à l'analyse de l'avancement des 21 actions avant diffusion des données au cours d'un Forum annuel d'évaluation suivi d'une restitution au Conseil communautaire.

Nantes Métropole renforce ainsi, à travers sa démarche d'agenda 21, la démocratie participative d'agglomération, qui constitue un fil conducteur permanent pour la mise en œuvre du programme d'actions de l'agenda 21, elle s'appuie sur les dispositifs consultatifs de la société civile déjà en place depuis plusieurs années et tout particulièrement sur le Conseil de développement.

Pour l'ensemble des actions proposées, **Nantes Métropole assurera une fonction d'animatrice territoriale**, quatre d'entre elles participant à la **mobilisation interne** dans le cadre du projet de management pour le développement durable.

Nantes Métropole mettra ainsi en œuvre le programme d'actions de l'agenda 21 en conduisant les « 21 chantiers » retenus avec un pilotage interne et une animation partenariale propre à chacun d'entre eux.

LE CONSEIL DELIBERE et, après vote électronique Par 108 voix pour

1. Approuve les orientations de l'agenda 21 :

- lutte contre l'effet de serre et protection de l'environnement
- solidarités et modes de vie
- diversification économique

et le mode de conduite de cette démarche à travers le renforcement de l'animation territoriale, le débat public et l'évaluation des politiques publiques, le projet interne de management du développement durable,

2. S'engage à mettre en œuvre l'agenda 21 qui se décline en 21 actions jointes à la présente délibération

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 17 février 2006

Le Président de Nantes Métropole,
Député-Maire de Nantes,

Jean-Marc AYRAULT

N°2006-40
Reçu en Préfecture le : 01 mars 2006
Affichage le : 24 février 2006